

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Adrienne Sordet, Marjorie de Chastonay, Ruth Bänziger, Didier Bonny, Sophie Desbiolles, Katia Leonelli, Boris Calame, Pierre Eckert, Yves de Matteis, Marta Julia Macchiavelli, Dilara Bayrak, Philippe de Rougemont, Alessandra Oriolo, David Martin, Philippe Poget, Claude Bocquet*

*Date de dépôt : 20 septembre 2021*

## **Proposition de motion**

### **pour le soutien et le développement de projets d'éco-crèches sur le canton de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la loi sur l'accueil préscolaire (LAPr, J 6 28) qui a pour but de « développer l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire afin d'atteindre un taux d'offre d'accueil adapté aux besoins » (art. 2, lettre a) ;
- la nécessité pour les structures d'accueil préscolaire d'obtenir une autorisation cantonale d'exploitation de la structure (LAPr, J 6 28, art. 30) et, notamment l'art. 30, al. 2, lettre a qui spécifie que « la délivrance et le maintien de l'autorisation d'exploitation d'une structure d'accueil préscolaire sont subordonnés [...] au respect des normes relatives à la sécurité des bâtiments et des installations destinées à recevoir de jeunes enfants » ;
- la faible empreinte écologique des éco-crèches en forêt, en comparaison à une structure classique d'accueil préscolaire ;
- que les projets d'éco-crèche ont des besoins en infrastructure différents des structures classiques d'accueil préscolaire ;

- les bénéfiques, en termes de confiance en soi, de respect de la nature et du vivant, de renforcement du système immunitaire et d'autonomie, que peuvent tirer les enfants d'une offre d'accueil préscolaire proche de la nature ;
- le faible coût d'investissement initial, en comparaison à une structure classique, pour la mise en place d'une structure de type éco-crèche ;
- la demande croissante des parents pour une éducation :
  - qui inculque et sensibilise les enfants au respect et à la découverte de la nature ;
  - qui promeut le mouvement ainsi que la motricité fine ;
  - qui promeut l'imagination et la créativité (p. ex. : pas de jouets en plastique) ;
  - qui sensibilise à une alimentation saine et locale ;
  - etc. ;
- le projet pédagogique innovant proposé par les éco-crèches qui vient diversifier l'offre et répondre à une demande ;
- la possibilité, pour le personnel éducatif, de se former à une nouvelle approche pédagogique ;
- les difficultés rencontrées par les structures de type éco-crèche pour obtenir les autorisations d'exploitation de la part des autorités responsables,

invite le Conseil d'Etat

- à prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'ouverture de structures d'accueil de la petite enfance de type éco-crèche, afin d'élargir l'offre d'accueil de la petite enfance tout en respectant les normes d'encadrement actuelles ;
- à réviser et adapter le règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSAPE, J 6 29.01) pour y introduire des dispositions spécifiques à des structures d'accueil de la petite enfance en milieu naturel ;
- à soutenir ce type de projet auprès des communes.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les député-e-s,

Si l'offre d'accueil pour les enfants en âge préscolaire continue de se développer, le nombre de places disponibles est encore loin de pouvoir satisfaire la demande des familles. En 2021, et malgré les efforts pour ouvrir de nouvelles structures ces dernières années, il manquerait près de 2700 places<sup>1</sup> en crèche sur le territoire cantonal.

Ce manque de places a un effet important sur l'organisation des structures familiales. Trop souvent encore, face à l'absence de mode de garde, ce sont les femmes\* qui doivent interrompre ou réduire leur temps de travail, alors qu'elles ne le souhaitent pas. Ces interruptions de carrière ont, par la suite, un effet délétère sur leur progression salariale et leur retraite. Les familles, et notamment les femmes\*, devraient pouvoir bénéficier d'une place en crèche.

Dans un document récapitulatif de différentes études<sup>2</sup>, Pro Enfance listait les bénéfices de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants. Les résultats PISA des enfants ayant fréquenté une structure d'accueil préscolaire ont, en moyenne, de « meilleurs résultats » à l'école que les autres (OCDE, 2017). Cela a un effet positif sur l'égalité des chances et la lutte contre la pauvreté. En effet, la mise à disposition d'une offre d'accueil de qualité enclenche un cycle vertueux pour les familles précaires bénéficiant de la prestation (OCDE, 2017 ; Stamm, 2019 ; Etat de Fribourg, 2016).

Il a été montré que les premières années de vie sont une période essentielle pendant laquelle les enfants peuvent adopter des comportements sains (en matière d'alimentation et d'activité physique), ce qui permet de réduire significativement les problèmes de surpoids des adolescents (OCDE, 2017). Enfin, en matière de compétences sociales et de vivre ensemble, les bénéfices ont également été largement démontrés. D'ailleurs, ces bénéfices sont d'autant plus marqués au sein des éco-crèches, puisque les enfants font partie intégrante d'un projet où ils créent un lien avec la nature, les autres et leur environnement direct.

Pour les parents, une place en crèche signifie, notamment, que les mères peuvent plus facilement accéder à des postes à temps plein et avoir des

---

<sup>1</sup> Article de la Tribune de Genève du 01.05.2021 : <https://www.tdg.ch/creches-loffre-setoffe-doucelement-mais-surement-209113962697>

<sup>2</sup> [https://www.proenfance.ch/images/actualites/benefices\\_accueil\\_enfance\\_v2.pdf](https://www.proenfance.ch/images/actualites/benefices_accueil_enfance_v2.pdf)

revenus plus importants (OCDE, 2017). Bien que les éco-crèches existant à Genève ne couvrent pas des plages horaires aussi larges qu'une crèche traditionnelle, ces structures permettent un accueil de l'enfant et déchargent effectivement les mères. Leurs perspectives de carrière en sont donc améliorées et elles peuvent, ainsi, bénéficier d'une meilleure prévoyance professionnelle. Pour les entreprises, il a été observé que la prise en charge d'un enfant dans une structure d'accueil de la petite enfance avait un effet positif sur le taux de retour en emploi, le taux d'activité et la fidélité des employées à l'entreprise (La Voix pour la Qualité, 2017).

Pour les familles monoparentales, des structures accessibles favorisent le retour à l'emploi et l'augmentation du revenu familial. Pour les personnes migrantes, ces structures offrent des perspectives intéressantes en matière de réseau social, d'apprentissage de la langue et d'intégration (Etat de Fribourg 2016). Selon une étude du prix Nobel d'économie James Heckman, chaque franc investi dans la petite enfance en rapporte entre deux et sept.

Ces dernières années, l'effort pour élargir l'offre dans les structures collectives d'accueil préscolaire a été important, mais il ne suffit toujours pas à répondre à la demande. Or, il est de la compétence cantonale de faciliter et d'accompagner l'ouverture de structures supplémentaires pour l'accueil préscolaire, tout en garantissant des normes minimales de sécurité. En effet, la LAPr (J 6 28) a notamment pour but de développer l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire afin d'atteindre un taux d'offre d'accueil adapté aux besoins, tout en s'assurant de la qualité des prestations offertes pour le bien des enfants accueillis. Face au défi de planification et d'investissement que représentent les modèles « classiques » de crèche (planification, construction et exploitation d'un bâtiment), des modèles alternatifs se sont progressivement développés.

Depuis les années 50, les pays scandinaves ont vu se développer des crèches en forêt avec un projet pédagogique tourné vers la sensibilisation des enfants à la nature et aux éco-gestes. Porté par le secteur associatif, un premier projet d'éco-crèche en forêt a vu le jour à Genève, en 2015. Sur le modèle tchèque, cette première structure vise à permettre aux enfants et à l'équipe éducative de passer la majorité de leur temps à l'extérieur pour jouer, explorer, découvrir, créer et apprendre dans la forêt ou dans un espace naturel et ce, quelle que soit la météo. Les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de cette crèche se limitent à un canapé forestier, des toilettes sèches ainsi qu'une roulotte permettant d'assurer les moments de sieste. Ce type de structure, au-delà de sensibiliser les enfants au respect de la nature et du vivant, a un coût environnemental extrêmement faible. Il vient intelligemment compléter l'offre déjà existante d'accueil préscolaire et

répond à une demande croissante de la part des familles, puisque des listes d'attente ont même dû être constituées. La forêt et les espaces naturels répondent parfaitement aux besoins de développement du corps humain, grâce aux nombreux stimuli qui peuvent être explorés par l'imaginaire et la créativité. La forêt, avec sa flore et sa faune variées, ainsi que les changements saisonniers et météorologiques, suscite la curiosité et la découverte. En outre, dehors l'enfant est moins susceptible d'être exposé à des virus ou bactéries (p. ex. : pas de cas COVID-19 dans l'éco-crèche de Dardagny<sup>3</sup>). Le projet vise, ainsi, à renforcer l'autonomie et la liberté des enfants, dans un cadre sécurisé.

Cette offre d'accueil préscolaire répond, par ailleurs, à une véritable demande de la part d'un nombre de plus en plus important de familles. Le 26 avril 2021, Léman Bleu relatait que près de 300 familles étaient en attente d'une place en éco-crèche<sup>4</sup>.

Malgré ces avantages reconnus, l'ouverture de nouvelles structures de type éco-crèche en forêt reste confrontée à des difficultés administratives importantes. En effet, alors que le projet se veut peu gourmand en infrastructure, la rigidité du règlement actuel impose d'avoir une construction en dur à disposition en tout temps qui soit conforme aux normes d'accueil d'une structure de la petite enfance dite « classique ». Cette demande pose des problèmes insolubles aux structures de type éco-crèche qui visent justement à ne pas accueillir les enfants dans un espace clos et à passer un maximum de temps en plein air.

En plus de tout ce qui a été mentionné précédemment, les éco-crèches sont des modèles d'accueil de la petite enfance intéressants puisque différents des crèches classiques.

Elles permettent à l'enfant de :

- développer tous ces sens vis-à-vis de l'environnement qui l'entoure ;
- être sensibilisé et apprendre à apprécier la nature ;
- développer sa motricité fine et variée à travers des situations qui ne se rencontrent pas à l'intérieur ;
- développer sa créativité (p. ex. : aucune utilisation de jouets en plastique) ;

---

<sup>3</sup> Communication personnelle : Charles de Planta, responsable et éducateur à la crèche Eveil en forêt, 4 septembre 2021.

<sup>4</sup> <http://www.lemanbleu.ch/fr/News/L-eco-creche-en-foret-victime-de-son-succes.html>

- reconnaître et éprouver ses propres limites physiques ;
- développer la capacité à être en groupe et cultiver les valeurs de solidarité, de respect et d'écoute.

Les éco-crèches permettent aussi de :

- répondre aux besoins des travailleurs et des travailleuses dans la petite enfance qui souhaitent travailler dans un autre type de structure que les crèches classiques ;
- répondre aux besoins de stage lors de la formation du personnel désirant travailler dans ce type de structures ;
- sensibiliser les utilisateurs et utilisatrices des espaces naturels lors de rencontres avec les enfants de l'éco-crèche ;
- sensibiliser les familles qui placent leurs enfants dans ce type de structure à la nature ;
- etc.<sup>5</sup>.

Il nous paraît important que le département et les services concernés facilitent l'ouverture de structures d'accueil préscolaire de type éco-crèche, tout en maintenant la qualité des prestations. Il s'agit de mettre en place un règlement spécifique adapté aux faibles besoins en infrastructures et au projet pédagogique pour l'ouverture de nouvelles éco-crèches sur le territoire du canton de Genève.

Vu ce qui précède, nous vous encourageons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à soutenir la présente proposition de motion.

---

<sup>5</sup> Communication personnelle : Charles de Planta, responsable et éducateur à la crèche Eveil en forêt, 4 septembre 2021.